

Projet éolien de Grandcourt

Lettre d'information #1 - Novembre 2024

Le mot du chef de projet

Depuis plusieurs mois, nous étudions l'opportunité de réaliser un projet éolien sur la commune de Grandcourt. Au cours des années 2023 et 2024, une première phase de pré-faisabilité nous a permis de nous assurer de l'accord des élus de la commune et des propriétaires et exploitants des zones pour le lancement d'études.

Aujourd'hui, nous sommes prêts à démarrer les études qui composent un projet éolien. Ce sont ces longues études (deux ans environ) qui nous permettront de répondre aux questions que vous vous posez : combien d'éoliennes ? De quelle taille ? À quels emplacements ?

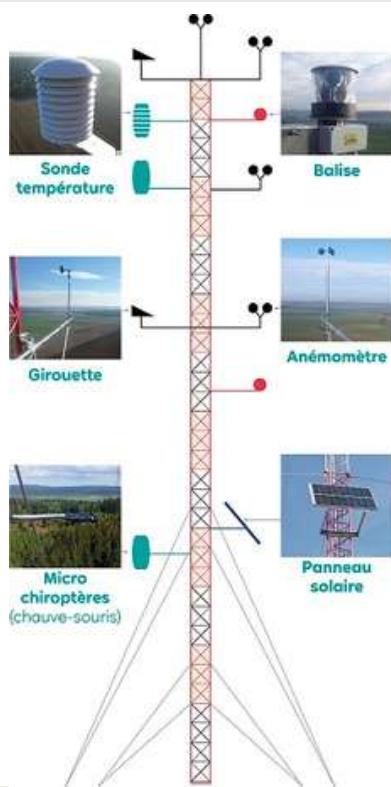
Ce projet de transition énergétique et écologique, nous le développerons en toute transparence et en concertation. Vous serez informés de chaque étape, et nous avons à cœur de le co-construire avec vous. Bonne lecture !



Aurélien Parent
Chef de projets éoliens
RWE Renouvelables France
aurelien.parent@rwe.com

Retrouvez toutes les actualités sur le site internet du projet :

grandcourt.projet-eolien.com



Actualité du projet : Installation d'un mât de mesure des vents

Dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un projet éolien, il est essentiel de disposer de données récentes et locales sur la ressource en vent. La conception du projet (implantation et modèle retenu d'éolienne) dépend en partie de ces données.

Un mât de mesure des vents a donc été installé début septembre au sein de la zone de projet, pour une durée d'environ deux ans. Ce mât est d'une hauteur de 106 mètres.

Il comporte des girouettes et anémomètres à différentes hauteurs. Ces instruments nous donneront des informations sur la vitesse et la direction des vents dominants. Des micros seront également installés pour enregistrer l'activité des chiroptères (chauves-souris) en altitude, dans le cadre de l'étude environnementale.

Illustration : schéma d'un mât de mesure

L'énergie éolienne

Une technologie présentant de nombreux avantages

Production propre

Aucune émission de gaz à effet de serre pendant l'exploitation, aucun déchet

Technologie mature

En 25 ans, la puissance d'une éolienne a été multipliée par 10

Faible emprise au sol

Une plateforme éolienne nécessite une vingtaine d'ares au sol



Industrie compétitive

L'énergie éolienne est aujourd'hui une des énergies les moins chères

Indépendance énergétique

La France possède le 2ème gisement éolien d'Europe

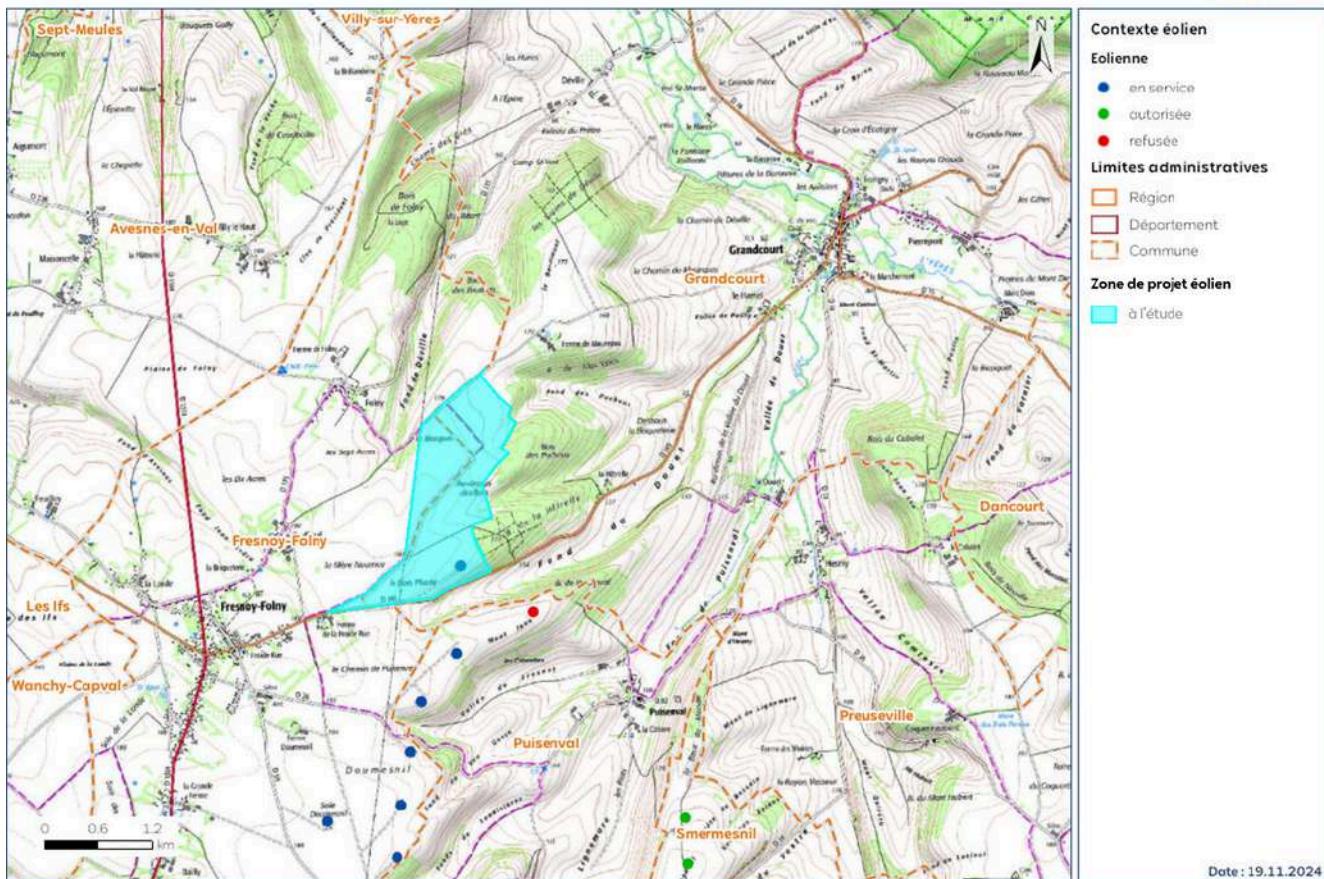
Objectifs régionaux

La région Normandie s'est fixée comme objectif l'installation de 1900 à 2125 MW d'énergie éolienne installée en 2030. Au 30 juin 2024, 1 060 MW sont installés.

Le potentiel éolien

Projet éolien de Grandcourt

RWE



La zone d'études

Dans le cadre d'un projet éolien, la définition de la zone d'études est le résultat de la superposition de plusieurs contraintes réglementaires : humaines, aéronautiques, environnementales ou paysagères.

La prise en compte de ces contraintes nous a permis de dégager une zone potentiellement favorable au développement d'un projet de parc éolien, située au sud-ouest de la commune de Grandcourt.

Les chiffres clés sur le potentiel projet éolien



**2 à 4
éoliennes**

Un parc de 2 à 4 éoliennes d'une hauteur comprise entre 165 m et 185 m (bout de pale) est envisageable pour le projet éolien de Grandcourt.

**5 à 6,6
MW**

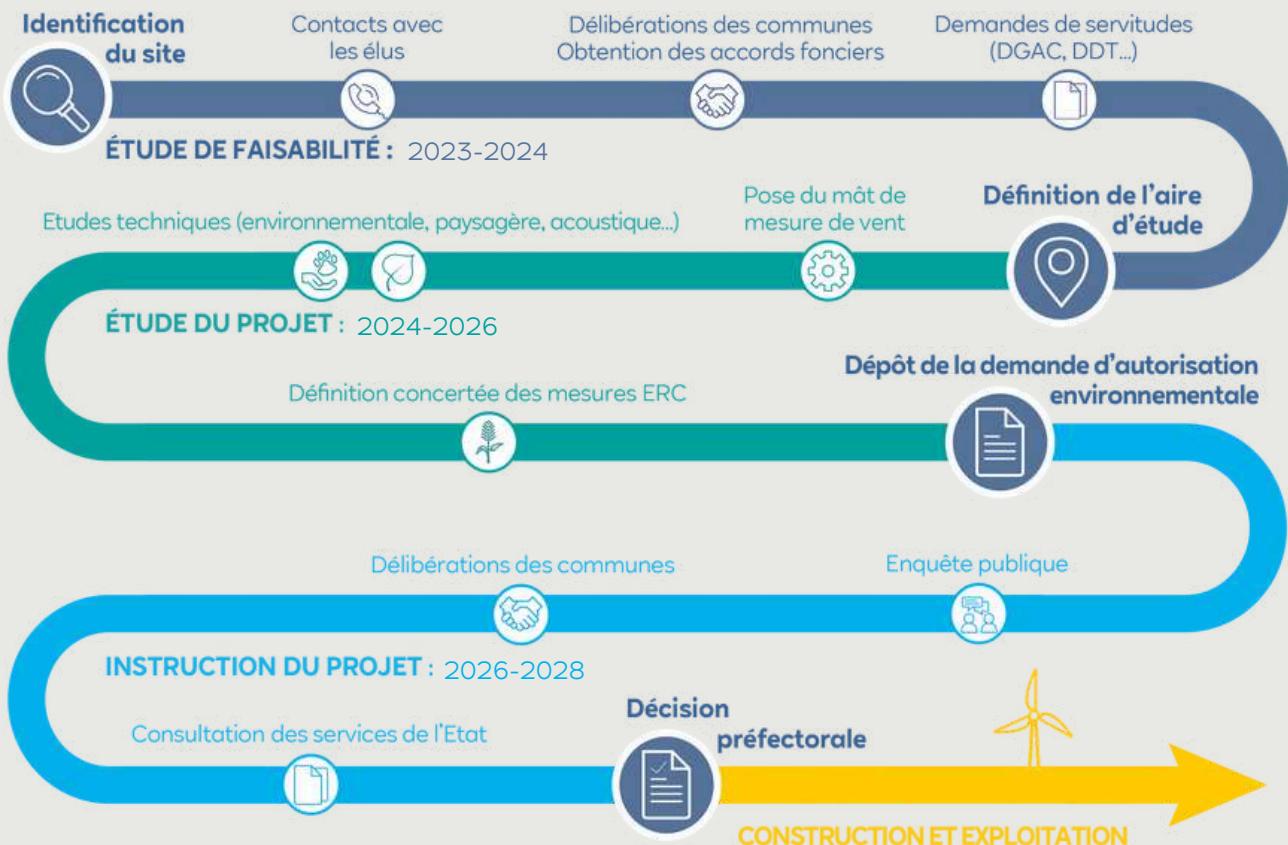
La puissance unitaire par éolienne sera comprise entre 5 et 6,6 MW, soit une puissance totale comprise entre 10 MW et 26,4 MW.

**9 000
foyers**

3 éoliennes de 5,9 MW permettraient l'alimentation de 9 000 foyers en électricité, soit 20 100 habitants (chauffage électrique compris).

Le planning du projet

Le développement d'un projet éolien est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France) et s'appuie sur d'importantes études qui seront réalisées par des bureaux d'études indépendants : naturalistes, paysagers et acoustiques notamment. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition du projet éolien : nombre, gabarit et emplacements des machines.



Les bénéfices pour votre territoire

Un projet éolien sur la commune de Grandcourt permettrait de créer différents bénéfices pour le territoire et ses habitants. Le projet sera construit en concertation avec les élus locaux et les riverains afin qu'il réponde au mieux aux attentes du territoire. Voici quelques exemples de bénéfices apportés par le projet éolien :



Développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes, qui générera de l'activité économique sur le territoire.

Des mesures d'accompagnement permettront de participer au financement de projets de territoire.

Le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités.

Qui sommes nous ?

RWE Renouvelables France

RWE Renouvelables France est l'un des principaux producteurs d'énergies renouvelables sur le marché français. Avec 260 collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires. Le Groupe connaît une importante croissance : il développe actuellement plus de 1 300 MW de projets éoliens terrestres et plus 800 MWc de projets solaires et il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français.

RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.

Pour en savoir plus : fr.rwe.com

Notre présence en Seine-Maritime

Du fait d'un régime de vent favorable, la Seine-Maritime est un département avec un fort potentiel de développement éolien lui permettant de participer pleinement à la transition énergétique. Notre société est à l'origine du développement de plusieurs parcs, notamment le parc existant du Val aux Moines situé à Fesques et Vatierville, ou encore celui du Mont des Mares situé à Smermesnil et Saint-Pierre-des-Jonquières. En plus de ces parcs existants, nous travaillons actuellement sur neuf projets dans votre département, qui sont à différents stades de développement.

Les objectifs de la région Normandie étant ambitieux et loin d'être atteints (1 900 à 2 125 MW en 2030 contre 1 060 MW installés au 30 juin 2024), votre territoire a les moyens de participer au développement d'une énergie propre et créatrice d'emplois et à la réussite des objectifs nationaux et régionaux !

